

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 21 juillet 2020

Date convocation : 07 juillet 2020

Membres en exercice :

11

Membres présents :

11

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : Jean-Bernard ANDRE, Christophe RANC, Jérôme BOUCHET, Martine PEYTAVIN, Jeanne BALME, Romain CHAPTAL, David GARCIA, Amandine NOUET, Gérard MAURIN, Gérard PEYTAVIN, Claire TORREILLES

Madame Martine PEYTAVIN a été élue secrétaire de séance

45-2020 : Vote des comptes administratifs 2019

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Présentation des comptes administratifs 2019 qui peuvent se résumer ainsi :

- Commune ALLENC – Compte administratif principal 2019 en Euros

Commune ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			52 073,29 €		52 073,29 €	
Opération de l'exercice	339 496,36 €	542 025,59€	468 422,93 €	410 497,63 €	807 919,29 €	952 523,22 €
Totaux	339 496,36 €	542 025,59 €	520 496,22 €	410 497,63€	859 992,58€	952 523,22€
Résultat de clôture		202 529,23 €	- 109 998,59 €			92 530,64 €
Restes à réaliser			145 258,48 €	94 782,50 €	- 50 475,98 €	
Résultat global		202 529,23 €	- 160 474,57 €			42 054,66 €

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 160 474,57 € en section d'investissement et de laisser la somme de 42 054,66 € en section de fonctionnement	
	Exploitation			
Excédent de clôture		202 529,23 €		
Donc résultat à affecter		202 529,23 €		
	Investissement			
Déficit de clôture	- 109 998,59 €			
Solde des restes à réaliser	- 50 475,98 €			
Besoin de financement	- 160 474,57 €			

- Eau et Assainissement ALLENC – Compte administratif annexe 2019 en Euros

Eau ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 292,05 €		125 202,48€		136 494,53€
Opération de l'exercice	95 963,78 €	72 505,14 €	102 592,16€	132 505,96€	198 555,94€	205 011,10€
Totaux	95 963,78€	83 797,19€	102 592,16€	257 708,44€	198 555,94€	341 505,63€

Résultat de clôture	- 12 166,59 €			155 116,28 €		142 949,69 €
Restes à réaliser			122 500,00 €	49 000,00 €	-73 500,00 €	
Résultat global				69 449,69 €		69 449,69 €

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation de résultat	
Exploitation				
Déficit de clôture	- 12 166,59 €			
Donc résultat à affecter				
Investissement				
Excédent de clôture		155 116,28 €		
Solde des restes à réaliser	- 73 500,00 €			
Excédent de financement		69 449,69 €		

• **Lotissement ALLENC – Compte administratif annexe 2019 en Euros**

Lotissement ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 747,44 €	-55 511,15 €		-55 511,15 €	10 747,44 €
Opération de l'exercice						
Totaux		10 747,44 €	-55 511,15 €		-55 511,15 €	10 747,44 €
Résultat de clôture		10 747,44 €	- 55 511,15 €		-44 763,71 €	
Restes à réaliser						
Résultat global		10 747,44 €	-55 511,15 €		- 44 763,71 €	

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 10 747,44 € en section d'investissement et de laisser la somme de 0 € en section de fonctionnement	
Exploitation				
Excédent de clôture		10 747,44 €		
Donc résultat à affecter		10 747,44 €		
Investissement				
Déficit de clôture	- 55 511,15 €			
Solde des restes à réaliser				
Besoin de financement	- 44 763,71 €			

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications, du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

46-2020 : Vote des comptes de gestion 2019

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion (Commune, Eau/Assainissement et Lotissement) dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

47-2020 : Vote des budgets 2020

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2020

Commune ALLEN	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020
Dépenses	603 305,67 €	431 406,79 €	431 406,79 €	367 888,00 €	399 214,56 €	399 214,56 €
Recettes	603 305,67 €	431 406,79 €	431 406,79 €	367 888,00 €	399 214,56 €	399 214,56 €
Eau ALLEN	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020
Dépenses	330 350,48 €	438 578,28 €	438 578,28 €	112 418,00 €	128 583,59 €	128 583,59 €
Recettes	330 350,48 €	438 578,28 €	438 578,28 €	112 418,00 €	128 583,59 €	128 583,59 €
Lotissement ALLEN	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2020	Vote 2020
Dépenses	65 511,15 €	65 511,15 €	65 511,15 €	40 747,44 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Recettes	65 511,15 €	65 511,15 €	65 511,15 €	40 747,44 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Le Conseil Municipal vote les budgets 2020, comme ils sont indiqués ci-dessus.

48-2020 : Subvention au CCAS 2020

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 2 689,00 € au CCAS d'Allenc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 2 689,00 € au CCAS d'Allenc.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 à l'article 657362.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

49-2020 : Subventions aux associations 2020

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur Jérôme BOUCHET, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2020
Associations communales	
FOYER RURAL	2 000 €
LES JEUNES D'ALLEN	1 000 €
ASS DES CAVALIERS RANDONNEURS DE LOZERE	500 €

Associations hors commune	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	500 €
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50 €
RADIO MARGERIDE	80 €
ASS MAISON DE RETRAITE DU BLEYMARD	150 €
ECOLE PUBLIQUE DE BAGNOLS - Association sportive	540 €
LES CONFETTIS – Assoc Parents Ecole Publique Badaroux	90 €
ECOLE LAUBERT PERLE 2000 - Assoc Parents Ecole Publique Laubert	60 €
AINES RURAUX BAGNOLS LES BAINS – Gym	150 €
ASS SPORTIVE LES LUCIOLES BAGNOLS - Gym volontaire	30 €
LOISIRS JEUNES DU GOULET	100 €
FRANCE ALZHEIMER LOZERE	50 €
TOTAL	5 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

50-2020 : Indemnité au comptable

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieur de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

DE DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

QUE CETTE INDEMNITE sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Marc SCHWANDER, receveur municipal, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée du mandat.

51-2020 : Bibliothèque : demande de subvention au Conseil Départemental

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Afin de pouvoir perpétuer les missions de la bibliothèque municipale d'Allenc, il s'avère nécessaire d'acquérir du mobilier, notamment pour le rangement des livres d'enfants et des BD toujours plus nombreux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental peut apporter une aide financière de 50 % des dépenses HT prévues pour ce projet. Il propose au Conseil Municipal de solliciter un financement auprès du Conseil Départemental,

Le coût total du projet à réaliser est estimé à 799,58 € HT.

Le Plan de financement serait le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Acquisition de mobilier	799,58€	Subvention Conseil Départemental	399,79 €
		Autofinancement	399,79 €
TOTAL	799,58 €	TOTAL	799,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet et décide de le réaliser,

ADOpte le plan de financement indiqué ci-dessus,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Lozère la subvention prévue pour ce projet,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...

52-2020 : Travaux d'électrification (Mas Planty) : régularisation versement fonds de concours

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

VU les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

VU les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé ses décomptes au SDEE pour un montant global inférieur à l'estimation réalisée.

Le fonds de concours sollicité auprès de votre commune est donc revu en conséquence. D'un montant initial de 18 180,50 €, il s'établit désormais à 16 338,77 € selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement HT/BTS Mas Plantier 1ère tranche	41 341,65 €	Participation du SDEE	31 461,69 €
		Fonds de concours de la commune (15% travaux HT basse tension et 40% travaux HT moyenne tension)	9 879,96 €
Total	41 341,65 €	Total	41 341,65 €
Génie civil Mas Plantier 1ère tranche	19 376,44 €	Participation du SDEE	12 917,63 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	6 458,81 €
Total	19 376,44 €	Total	19 376,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPE la proposition de Monsieur le Maire ;

S'ENGAGE à verser au SDEE le fonds de concours en une seule fois ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

53-2020 : Autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de schiste " La Coumbe ", commune de Mont Lozère et Goulet par l'EURL Schistes Rocher

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Par lettre du 23 juin 2020, la préfète de la Lozère a adressé à la commune la copie de l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT-2020-171-005 du 19 juin 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de schistes à ciel ouvert située au lieu-dit « La Coumbe » au Tournel, sur le territoire de la commune du Mont Lozère et Goulet par l'EURL Schistes Rocher,

Cette enquête se déroule du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 21 août 2020 inclus.

En application de l'article 7 de l'arrêté susvisé le conseil municipal doit délibérer sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le dossier technique et l'ampliation de l'arrêté ont été mis à la disposition du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de schistes à ciel ouvert située au lieu-dit « La Coumbe » au Tournel, sur le territoire de la commune du Mont Lozère et Goulet par l'EURL Schistes Rocher,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

54-2020 : Demande de financements : Travaux de protection du captage du Gendric

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de protection des captages de la commune. Concernant le captage du Gendric, il informe le Conseil Municipal que la procédure d'expropriation suit son cours et va bientôt se terminer, aussi, il est nécessaire de prévoir les travaux de protection de ce captage et de solliciter des financements. Il présente au Conseil Municipal le montant prévisionnel des travaux, établi par le maître d'œuvre, Aquaservices.

Le montant des travaux à réaliser sur ce captage est estimé à 95 080,60 € HT. A cela, il convient d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 7 132,00 € HT.

Le cout total des travaux à réaliser est estimé à 102 212,60 € HT.

Le Plan de financement serait le suivant :

Agence de l'Eau Adour Garonne soit 45 %	45 996,00 €
Subvention de l'Etat (DETR) soit 20 %	20 442,00 €
Conseil Départemental (contrat territoriaux) soit 15 %	15 332,00 €
Fonds propres de la Commune soit 20 %	20 442,60 €
Soit TOTAL HT	102 212,60 €

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet et décide de le réaliser ;

ADOPTE le plan de financement indiqué ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de lancer le marché de travaux ;

SOLLICITE auprès des organismes compétents les subventions prévues pour ce projet ;

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour la suite à donner à ce projet.

55-2020 : Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I). (annule et remplace la délibération n°24/2020)

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 24 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Claire TORREILLES, conseillère municipale, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

① Questions diverses

→ **Prix de l'eau** : Monsieur le Maire propose de revaloriser le prix de l'eau, notamment au vu des travaux de protection des captages en cours qui engendrent de grosses dépenses dans le budget de la commune. Il propose de maintenir les forfaits à 70 € et d'augmenter légèrement les tarifs du m3 d'eau. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

→ **Membres du CCID** : Monsieur le Maire donne lecture des membres de la Commission Communale des Impôts qui ont été retenus par Madame la Directrice des Finances Publiques de Lozère :

Membres titulaires : REVERSAT Emile, PEYTAVIN Martine, CLEMENT Aurélie, PEYTAVIN Gérard, MAURIN Gérard, RICHARD Albert

Membres suppléants : RICHARD Jean-Paul, SAVY Noël, SAVY Roger, ALMERAS Georges, PROU Laurent, JAFFUER Jean

Cette commission devrait se réunir sous peu.

→ **Pistes forestières de Salelles** : Une réunion est prévue le 29 juillet avec les propriétaires concernés par les pistes forestières de Salelles afin de les régulariser. Monsieur le Maire fait également le point sur l'avancement des travaux de remise en place du chemin entre Allenc et Chadenet. A l'heure actuelle, l'entreprise BOIS ENERGIE est en train de couper des bois.

→ **Ramassage scolaire du Mazas** : Suite au départ de la famille GUILLOTON, la Région a décidé de supprimer cette ligne. Le Conseil Municipal va demander une dérogation pour conserver cette ligne pour la famille GAUSI.

→ **Projet « 1000 cafés »** : Un groupe de travail est constitué (Jeanne BALME, Amandine NOUET, Claire TORREILLES, Christophe RANC, Jean-Bernard ANDRE) pour préparer une consultation de la population.

→ **Couverture mobile** : La commune a été contacté par Bouygues pour l'implantation prochaine d'un pylône entre le Beyrac et Veyrines. Il s'agit de proposer des parcelles susceptibles d'accueillir un pylône de téléphonie mobile.

→ **Débroussaillage** : Monsieur le Maire propose une communication dans la presse locale à destination de tous les propriétaires des parcelles situées en bordure de la voirie et des chemins communaux pour faciliter le passage des engins de déneigement.

→ **Fontaines** : Il est prévu un traitement des charpentes des fontaines de la commune afin d'éviter leur détérioration.

→ **Problématiques des fermetures de chemins** : Monsieur le Maire propose une communication dans la presse locale pour faire face à la problématique des chemins clôturés car cette pratique est très dangereuse pour les nombreux promeneurs et engage la responsabilité du maire en cas d'accident.

→ **Concert du 14 août** : Vu le contexte sanitaire actuel, le traditionnel concert du 14 août à l'église n'a pas pu s'organiser. En lieu et place, la commission culture propose d'organiser un concert et un repas, elle devrait se réunir prochainement pour discuter de l'organisation.

→ **Permanences de la mairie** : Il est proposé l'ouverture d'une permanence des élus le samedi matin, le 1^{er} samedi du mois, à la salle des associations. Cette permanence supplémentaire sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2020.

→ **Benne à encombrants** : Une benne à encombrants sera mise à disposition de la population, quartier du Couderc à Allenc, la journée du mardi 28 juillet 2020.

→ **Conseil Communautaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle composition du Conseil Communautaire de Mont Lozère, validée le 17 juillet 2020.

→ **Fibre optique** : Le Conseil Départemental organise une réunion sur l'avancement du projet de déploiement de la fibre optique le 31 juillet 2020 à 18h00 au Bleymard.